Ref. Ares(2020)2782379 - 28/05/2020

European Commission

ERASMUS+

Modèle de Proposition

Formulaire Administratif (Partie A)
Description Technique du Project (Partie B)

Erasmus: Action clé1: Charte Erasmus pour l'Enseignement Supérieur

EACEA-03-2020 ECHE-LP-2020

Version 1.1
4 mars 2020



ERASMUS+

PROPOSITION (PART B)

Erasmus: Action clé 1: Charter Erasmus pour l'Enseignement Supérieur

EACEA-03-2020 ECHE-LP-2020

AVIS IMPORTANT

Les candidatures doivent être soumises via le service de soumission du portail de financement et d'appel d'offres avant la date limite de l'appel. Les candidats doivent utiliser ce modèle pour leurs candidatures (conçu pour mettre en évidence des aspects importants et faciliter l'évaluation par rapport aux critères d'évaluation).

Limites de caractères et de pages:

- limite de 20 pages
- les pièces justificatives peuvent être fournies en annexe et ne comptent pas dans la limite de pages
- taille de police minimale - Arial 8 points
- taille de la page: A4
- marges (haut, bas, gauche et droite): au moins 15 mm (hors en-têtes et pieds de page).

Veuillez respecter les règles de formatage. Ils ne sont pas une cible! Gardez votre texte aussi concis que possible. N'utilisez pas d'hyperliens pour afficher des informations qui constituent une partie essentielle de votre proposition.

! Si vous essayez de télécharger une application qui dépasse la limite spécifiée, vous recevrez un avertissement automatique vous demandant de raccourcir et de télécharger à nouveau votre application. Après l'avoir soumis, les pages excédentaires seront rendues invisibles et donc ignorées par les évaluateurs.

HISTORIQUE DES CHANGEMENTS

VERSION	DATE PUBLICATION	CHANGEMENT
1.0	11.02.2020	Version initiale
1.1	04.03.2020	Changement à la page 9 - Dernier encadré après la déclaration de politique Erasmus

PAGE DE COUVERTURE

La partie B de la proposition doit être remplie par les participants dans WORD, assemblée et téléchargée en PDF dans le système de soumission du portail de financement et d'appel d'offres. Le modèle à utiliser y est disponible.

Remarque: veuillez tenir dûment compte des objectifs et des principes de la charte dans le cadre de l'appel (voir le document d'appel). Portez une attention particulière aux critères d'attribution; ils expliquent comment la proposition sera évaluée.

TABLE OF CONTENTS

PROPOSITION (PART B) 2
PAGE de couverture 5
ENGAGEMENT ENVERS LES PRINCIPES DE LA CHARTE ERASMUS 7
1. Déclaration de POLITIQUE Erasmus 9
1.1 Les activités Erasmus+ incluses dans votre déclaration de stratégie Erasmus 9
1.2 Déclaration de Politique Erasmus: votre stratégie 10
2. Mise en œuvre des principes fondamentaux 14
2.1. Mise en œuvre des nouveaux principes fondamentaux 14
2.2. Lors de la participation à des activités de mobilité – Après la mobilité 15
2.3. A des fins de visibilité 16

ENGAGEMENT ENVERS LES PRINCIPES DE LA CHARTE ERASMUS

Déclaration

Je, soussigné (e), déclare que si mon établissement reçoit une charte Erasmus pour l'enseignement supérieur, mon établissement s'engage à:

• Respecter pleinement les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion énoncés dans le programme.

• Assurer un accès et des opportunités égales et équitables aux participants actuels et potentiels de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion de ceux qui ont moins d'opportunités.

• Garantir la reconnaissance entièrement automatique de tous les crédits (basés sur le système européen de transfert et d'accumulation de crédits - ECTS) obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus de manière satisfaisante pendant une période d'études / formation à l'étranger, y compris pendant une mobilité mixte.

• Ne facturer aucun frais, en cas de mobilité de crédit, aux étudiants mobiles entrants pour les frais de scolarité, l'inscription, les examens ou l'accès aux installations de laboratoire et de bibliothèque.

• Assurer la qualité des activités de mobilité et des projets de coopération tout au long des phases de candidature et de mise en œuvre.

• Mettre en œuvre les priorités du programme:

- En prenant les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la gestion de la mobilité numérique conformément aux normes techniques de l'initiative de la carte d'étudiant européenne.
- En promouvant des pratiques respectueuses de l'environnement dans toutes les activités liées au programme.
- En encourageant la participation au programme de ceux qui ont moins d'opportunités.
- En promouvant l'engagement civique et en encourageant les étudiants et le personnel à s'impliquer en tant que citoyens actifs avant, pendant et après leur participation à une mobilité ou un projet.

LORS DE LA PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS DE MOBILITÉ

Avant la mobilité

• Veiller à ce que les procédures de sélection des activités de mobilité soient équitables, transparentes, cohérentes et documentées.
• Publier et mettre à jour régulièrement le catalogue des cours sur le site Internet de l'institution bien avant les périodes de mobilité, de manière à être transparent pour toutes les parties et permettre aux étudiants mobiles de faire des choix bien informés sur les cours qu'ils suivront.
• Publier et mettre à jour régulièrement des informations sur le système de notation utilisé et les tableaux de répartition des notes pour tous les programmes d'études. Assurez-vous que les étudiants reçoivent des informations claires et transparentes sur les procédures de reconnaissance et de conversion des notes.
• Effectuer la mobilité dans le but d'étudier et d'enseigner uniquement dans le cadre d'accords préalables entre établissements. Ces accords établissent les rôles et responsabilités respectifs des différentes parties, ainsi que leur engagement à partager des critères de qualité dans la sélection, la préparation, l'accueil, le soutien et l'intégration des participants mobiles.
• Veiller à ce que les participants mobiles sortants soient bien préparés pour leurs activités à l'étranger, y compris la mobilité mixte, en entreprenant des activités pour atteindre le niveau de compétence linguistique nécessaire et développer leurs compétences interculturelles.
• Veiller à ce que la mobilité des étudiants et du personnel soit basée sur un contrat pédagogique pour les étudiants et un contrat de mobilité pour le personnel validé à l'avance entre les établissements ou entreprises d'envoi et d'accueil et les participants mobiles.

• Fournir un soutien actif aux participants mobiles entrants tout au long du processus de recherche d'un logement.
• Fournir une assistance liée à l'obtention de visas, le cas échéant, pour les participants mobiles entrants et sortants.
• Fournir une assistance liée à l'obtention d'une assurance, si nécessaire, pour les participants mobiles entrants et sortants.
• Veiller à ce que les étudiants connaissent leurs droits et obligations tels que définis dans la charte des étudiants Erasmus.

Pendant la mobilité

• Assurer un traitement académique égal et la qualité des services aux étudiants entrants.

• Promouvoir des mesures garantissant la sécurité des participants mobiles sortants et entrants.

• Intégrer les participants mobiles entrants dans la communauté étudiante au sens large et dans la vie quotidienne de l'établissement. Encouragez-les à agir comme ambassadeurs du programme et à partager leur expérience de mobilité.

• Fournir des mesures de mentorat et de soutien appropriées aux participants mobiles, y compris à ceux qui recherchent une mobilité mixte.

• Fournir un support linguistique approprié aux participants mobiles entrants.

Après la mobilité

• Fournir aux étudiants mobiles entrants et à leurs établissements d'origine des relevés de notes contenant un dossier complet, précis et opportun de leurs réalisations à la fin de leur période de mobilité.
• Veiller à ce que tous les crédits ECTS obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus de manière satisfaisante pendant une période d'études / formation à l'étranger, y compris pendant la mobilité mixte, soient pleinement et automatiquement reconnus comme convenu dans le contrat pédagogique et confirmés par le relevé de notes / certificat de stage. Ils doivent être transférés sans délai dans les dossiers de l'étudiant, sont comptabilisés dans le diplôme de l'étudiant sans aucun travail ou évaluation supplémentaire de l'étudiant et doivent être retracés dans le relevé de notes de l'étudiant et le supplément au diplôme.
• Assurer l'inclusion d'activités de mobilité d'études et / ou de stages satisfaisantes dans le dossier final des réalisations des étudiants (le supplément au diplôme).
• Encourager et soutenir les participants mobiles à leur retour pour agir en tant qu'ambassadeurs du programme, promouvoir les avantages de la mobilité et s'engager activement dans la construction de communautés d'anciens élèves.

• Veiller à ce que le personnel soit reconnu pour ses activités d'enseignement et de formation entreprises pendant la période de mobilité, sur la base d'un accord de mobilité et conformément à la stratégie institutionnelle.

LORS DE LA PARTICIPATION À DES PROJETS DE COOPÉRATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

• Veiller à ce que les activités de coopération contribuent à la réalisation de la stratégie institutionnelle.

• Promouvoir les opportunités offertes par les projets de coopération et fournir un soutien pertinent au personnel et aux étudiants intéressés à participer à ces activités tout au long de la phase de candidature et de mise en œuvre.

• Veiller à ce que les activités de coopération conduisent à des résultats durables et à ce que leur impact profite à tous les partenaires.

• Encourager les activités d'apprentissage par les pairs et exploiter les résultats des projets

de manière à maximiser leur impact sur les individus, les autres institutions participantes et la communauté académique dans son ensemble.

À DES FINS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

• Veiller à ce que la stratégie institutionnelle à long terme et sa pertinence par rapport aux objectifs et aux priorités du programme soient décrites dans la déclaration de politique Erasmus.

• Veiller à ce que les principes de la Charte soient bien communiqués et appliqués par le personnel à tous les niveaux de l'institution.

• Utiliser les « lignes directrices ECHE » et « l'auto-évaluation ECHE » pour assurer la pleine mise en œuvre des principes de la présente Charte.

• Promouvoir régulièrement les activités soutenues par le programme, ainsi que leurs résultats.

• Affichez bien cette charte et la déclaration de politique Erasmus correspondante sur le site Web de l'établissement et sur tous les autres canaux pertinents.

Au nom de l'institution, je reconnais que la mise en œuvre de la charte sera contrôlée par les agences nationales Erasmus + et qu'une violation des principes et engagements ci-dessus peut entraîner son retrait par la Commission européenne.

Au nom de l'institution, je m'engage à publier la déclaration de politique Erasmus sur le site internet de l'institution.

Représentant légal de l'institution

Signature du représentant légal de l'institution

Pour le Directeur Général par délégation
Le Secrétaire Général
De l'Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille
Pierre PINZELLI

ASSISTANCE PUBLIQUE - HÔPITAUX DE MARSEILLE C.H.R.U.

Dans les sections suivantes du formulaire de candidature, vous devrez expliquer comment votre établissement respectera les principes de la Charte si celle-ci est attribuée. Il est fortement recommandé de consulter les lignes directrices ECHE qui contiennent un certain nombre d'informations pour remplir votre candidature.

Veuillez noter que votre agence nationale Erasmus + assurera le suivi de votre déclaration de politique Erasmus et de vos réponses aux questions posées dans la candidature. L'Agence nationale Erasmus + se réserve le droit de demander plus d'informations sur vos activités et de proposer des mesures complémentaires, dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre des principes de la Charte par votre institution.

1. DÉCLARATION DE POLITIQUE ERASMUS

1.1 Les activités Erasmus+ incluses dans votre déclaration de stratégie Erasmus

Dans cette section, vous devez cocher les activités Erasmus + couvertes par votre déclaration de stratégie Erasmus. Veuillez sélectionner les activités que votre EES entend mettre en œuvre pendant toute la durée du programme.

Erasmus Action clé 1 (KA1) – Mobilité à des fins d'apprentissage:

La mobilité des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur	☒

Erasmus Action clé 2 (KA2) - Coopération entre organisations et institutions:

Partenariats de Coopération et échanges de pratiques	☐
Partenariats pour l'Excellence – Universités Européennes	☐
Partenariats pour l'Excellence – Masters conjoints Erasmus Mundus	☐
Partenariats pour l'innovation	☐

Erasmus Action clé 3 (KA3):

Erasmus Action clé 3 (KA3) – Soutien à la réforme des politiques de développement et de coopération:	☐

1.2 Déclaration de Politique Erasmus: votre stratégie

Votre déclaration de politique Erasmus devrait refléter la manière dont vous aviez l'intention de mettre en œuvre Erasmus + après l'attribution de l'ECHE. Si vous souhaitez ajouter des activités supplémentaires à l'avenir, vous devrez modifier votre déclaration de politique Erasmus et en informer votre agence nationale Erasmus +.

Qu'aimeriez-vous réaliser en participant au programme Erasmus +? Comment votre participation au programme Erasmus + s'intègre-t-elle dans votre stratégie d'internationalisation et de modernisation institutionnelle?

(Veuillez réfléchir aux objectifs de votre participation. Veuillez expliquer comment vous pensez que la participation à Erasmus + contribuera à la modernisation de votre établissement, ainsi que l'objectif de construction d'un espace européen de l'éducation[1] et expliquer les objectifs politiques que vous avez l'intention de poursuivre).

Langue originale [EN]

La politique internationale de l'établissement relève de plusieurs points :

Une volonté affichée du Directeur actuel :

Depuis fin 2018, le directeur dirige les 3 Instituts de Formation en soins Infirmiers (IFSI Sud - Nord et Centre-Capelette) réunis en un seul établissement : l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille (IFSI de l'APHM). Fort de l'expérience très positive du programme initiée avec l'IFSI Centre-Capelette, de la politique d'harmonisation et de mutualisation des dispositifs sur les 3 sites, le directeur souhaite poursuivre ce projet en étendant aux 3 sites la stratégie ainsi que les objectifs définis en 2018 :

- Optimiser la performance de la structure en développant le partenariat afin de :
 - mutualiser les différences, les complémentarités, les compétences,
 - **potentialiser** les ressources de formation.

[1] Pour plus d'informations sur les priorités de l'Espace européen de l'éducation, telles que la reconnaissance, les compétences numériques, les valeurs communes et l'éducation inclusive, veuillez consulter le site Web suivant : https://ec.europa.eu/education/education-in-the-eu/european-education-area_fr

- ouvrir l'institut sur l'extérieur pour les différentes logiques d'apprentissage et de travail,
- enrichir la réflexion au travers d'échanges internationaux.

- Développer la démarche d'amélioration de la qualité de formation que les étudiants sont en droit d'attendre en nous inscrivant dans les priorités du projet d'établissement. Cela contribue notamment à la construction d'une identité professionnelle enrichie d'une meilleure connaissance de l'Autre. Nous répondons ainsi à un des critères du référentiel Qualité : « *Le centre de formation promeut la mobilité internationale, en mobilisant les aides européennes et/ou accompagne les apprenants dans le montage de leur dossier.* »
- Renforcer la compétence des formateurs qui s'enrichissent d'autres expériences à l'international
 - Cette orientation s'inscrit dans le projet des Instituts et des Ecoles de l'APHM, la directrice des IFSI étant le référent de la fiche action « Favoriser et soutenir le développement international pour les étudiants et les personnels ».
 - Suite logique de l'action de coopération menée depuis 2011 avec l'Université de Montréal, la demande actuelle vise à étendre la mobilité internationale à d'autres pays, et en faire bénéficier davantage d'étudiants.

Cette stratégie s'appuie sur des ressources au niveau locorégional :

- Aix Marseille Université : le processus d'universitarisation qu'a intégré la formation infirmière permet aujourd'hui à notre établissement de bénéficier de l'expertise, des outils mais aussi du réseau de l'université en santé ;
- L'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille : L'IFSI de l'APHM fait partie intégrante de cette grande institution, regroupant centres hospitaliers, centres de formation et centres de recherche. L'Institut peut ainsi s'appuyer sur une source de terrains de stages riches et diversifiés avec des services faisant référence au niveau Européen voire mondial ;
- Le Conseil Régional, tutelle de la formation infirmière, est le garant de cette stratégie. Les directions du Rayonnement International et de la coopération européenne sont des ressources pour répondre à nos interrogations et nous guider dans nos choix. Une étude est en cours pour le développement d'un consortium au niveau régional qui regrouperait les établissements de l'enseignement supérieur du secteur sanitaire et social détenteurs de la Charte Erasmus +. Nous échangeons régulièrement avec nos collègues des autres Instituts de Formation à ce sujet.
- L'Agence Régionale en Santé : Garante des orientations générales des instituts de formation, cette instance a validé les actions de mobilité du personnel et des étudiants effectuées en 2019 et le projet d'extension sur les 3 IFSI de l'APHM. L'orientation internationale de la formation proposée dans les 3 IFSI s'inscrit donc dans le Contrat pluriannuel d'Objectifs et de Moyens de l'ARS dont l'objet est d'harmoniser les pratiques des différentes structures.

Choix des partenaires : Dans le cadre du programme, nous avons initié des relations avec la Belgique, pays francophone. Cela a facilité les premières mobilités sortantes aussi bien des étudiants que du personnel. Nous nous sommes aussi rapprochés de nos voisins géographiques notamment de l'Italie. Dans notre ville de Marseille, cosmopolite, nombre de personnes ont des ascendances issues du bassin méditerranéen, ce qui facilite les mobilités vers ces régions. Nous projetons de poursuivre cette stratégie. Dans les perspectives de déploiement, même si les échanges avec certains pays d'Afrique restent difficiles du fait de l'instabilité politique actuelle, un rapprochement avec l'Afrique du Nord est envisagé notamment le Maroc. Des contacts ont d'ores et déjà été pris avec l'Institut Supérieur des Professions Infirmières et Techniques de Santé de FES. Par ailleurs, même si cela n'entre pas dans le programme Erasmus +, notre stratégie tournée vers l'international s'appuie toujours sur le partenariat initié il y a 10 ans avec l'Université de Montréal.

Objectifs de la mobilité : Permettre le partage des pratiques, des connaissances, de la recherche, les valeurs européennes, l'adaptabilité qui est une donnée essentielle dans la formation par compétences. Développer des compétences indispensables à l'exercice de la profession d'infirmier (ouverture d'esprit, maturité professionnelle, autonomie, réflexivité, prise de recul par rapport aux pratiques habituelles…) : ceci préparera les futurs professionnels à plus de flexibilité et ils s'adapteront plus facilement à l'environnement multiculturel et aux changements.

Groupes cibles : Nous organisons la mobilité d'étudiants de 2ème mais surtout de 3ème année, en priorité pour la réalisation de stages en établissements hospitaliers. Ces candidats au départ doivent avoir validé l'ensemble des UE passées, l'éloignement géographique ne leur permettant pas de se présenter aux épreuves de rattrapage. Notre vigilance se porte sur la présence de personnels infirmiers de proximité encadrant les étudiants et sur celle de tuteurs ou maitres de stages comme demandé dans le référentiel de formation français. Les pays dans lesquels sont réalisés ces stages sont déterminés en fonction de la maitrise de la langue des candidats à la mobilité afin de réduire au maximum la barrière linguistique avec les équipes et les patients : la maitrise de la langue étrangère est un critère d'éligibilité des candidats. Pour les autres, nous privilégions les pays francophones tels que la Belgique. La durée des stages sera de 10 semaines afin de laisser à l'étudiant le temps de s'adapter et d'acquérir les compétences recherchées.

Nous restons ouverts à la possibilité de mobilité pour suivre des cours, ce qui suppose au préalable de réaliser un comparatif des programmes des deux pays tel que nous l'avons réalisé lors de la mise en place du projet de mobilité avec l'université de Montréal. Nous sommes ainsi en cours de signature d'accord interinstitutionnel avec la Haute Ecole de Louvain en Hainaut. Quand nous aurons développé les mobilités à des fins d'étude, nous pourrons envisager des mobilités mixtes. Notre volonté de déploiement sur le plan technologique va en ce sens.

Au fil du temps, nous envisageons d'alimenter notre listing de stages par les partenaires étrangers pour lesquels notre évaluation aura montré l'aspect formateur des activités pédagogiques proposées.

Nous sommes chartés Erasmus + depuis fin 2018. Nous avons commencé les mobilités dans le cadre du programme en 2019 seulement. Cependant, au vu de cette expérience européenne et de celle menée depuis 2011 avec l'Université, nous envisageons de :

- Poursuivre l'étude prospective des pays pouvant accueillir nos étudiants ou demandant à ce que nous soyons établissement d'accueil ;
- Etudier ces dossiers de façon concertée avec le Directeur de la structure du pays étranger ;
- En collaboration avec la Direction des relations Internationales d'Aix Marseille Université, accompagner les étudiants dans leurs démarches ;
- Suivre de façon étroite les étudiants lors de la mobilité ;
- Réaliser l'évaluation pendant et en fin de mobilité ;
- Garantir la reconnaissance de ces mobilités aussi bien pour les étudiants que pour le personnel.

Les projets à orientation internationale sont inscrits dans le projet de l'établissement non seulement pour les étudiants, mais aussi pour les formateurs et le personnel administratif. Ceci devrait permettre de développer un portefeuille de compétences reconnu au niveau européen.

Veuillez réfléchir aux actions Erasmus + auxquelles vous souhaitez participer et expliquer comment elles seront mises en œuvre dans votre établissement. Veuillez expliquer comment la participation de votre institution à ces actions contribuera à atteindre les objectifs de votre stratégie institutionnelle.

Langue originale [EN]

Notre stratégie institutionnelle s'appuie sur notre experience des projets mis en œuvre depuis 2019. Il s'agit de mettre en place des actions sur un plan pragmatique et ancrées dans la réalité du contexte et de la place de notre institution dans son environnement.
La première intention dans le renouvellement de notre charte est vraiment l'extension du dispositif aux deux autres sites de notre établissement. Afin de connaître la procédure, nous avons pris contact avec notre agence nationale. Nous avons ainsi modifié les informations dans le formulaire A et ferons un avenant si cela s'avère nécessaire.
Lorsque nous avons été chartés fin 2018, nous avons choisi de commencer notre entrée dans le programme Erasmus + par des mobilités de stages. Cela sera encore le cas pour nos projets jusqu'en 2021. Toutefois nous avons systématiquement pris contact avec l'établissement de l'enseignement supérieur support de la structure accueillant le stagiaire. D'une part cela nous a permis de sécuriser ces mobilités en mettant en place un relai pédagogique sur place ; les enseignants locaux ont pu ainsi être des ressources pour l'étudiant et fournir l'accompagnement nécessaire. D'autre part cela a créé un lien avec d'autres établissements de formation en soins infirmiers chartés Eramus + en vue de pérenniser les lieux de mobilité et de signer des accords interinstitutionnels.
Notre souhait pour l'avenir est de développer la mobilité d'études comme nous faisons actuellement avec le Canada. Nous souhaitons poursuivre cette intention pédagogique car elle s'est révélée très positive.
Ce premier volet stratégique a été renforcé par la mobilité de professionnels sur les lieux où les étudiants étaient en stage. Les formateurs ont acquis des connaissances sur les référentiels de formation et sur les systèmes de santé européens des pays concernés. Ils ont pu échanger sur leur pratique professionnelle avec des pairs (méthodes pédagogiques, dispositif d'accompagnement, évaluation des compétences). Le but est de nous faire connaître, de créer une communauté ou un réseau tourné vers l'international et d'être également reconnu comme site d'accueil possible et attractif pour d'autres professionnels ou des étudiants étrangers.
Le deuxième axe de notre stratégie institutionnelle s'appuie sur l'universitarisation. Le processus d'appartenance à l'université nous permet de bénéficier de plus en plus des outils mis en place par l'université et de son formidable réseau international. Lors des réunions préparatoires des Eramsusdays, nous avons pu rencontrer les coordonnateurs des autres filières de santé qui sont de vraies ressources dans le déploiement de notre stratégie. Nous espérons aussi pourvoir profiter du projet « CIVIS - Une Université Civique Européenne » d'ici 2 à 3 ans avant la finalisation du campus universitaire des professions paramédicales.
Le troisième axe est la montée en compétence linguistique des professionnels notamment en anglais. Cette stratégie s'appuie sur le catalogue de formation continue de l'APHM, la demande de formation institutionnelle spécifique et l'utilisation du budget OS à des fins de promotion des langues étrangères.
Enfin nous espérons pour 2022 la création d'un consortium avec d'autres établissements régionaux dans le secteur de la formation sanitaire et sociale en partenariat avec le Conseil Régional. Plusieurs réunions préparatoires ont déjà eu lieu. Un recensement des établissements détenteurs de la charte a été réalisé par la région SUD et une demande devrait être formalisée en 2021.

Quel est l'impact envisagé de votre participation au programme Erasmus + sur votre établissement?

Veuillez réfléchir aux objectifs, ainsi qu'aux indicateurs qualitatifs et quantitatifs dans le suivi de cet impact (tels que les objectifs de mobilité pour la mobilité des étudiants / du personnel, la qualité de la mise en œuvre, le soutien aux participants sur la mobilité, une implication accrue dans les projets de coopération (dans le cadre de l'action clé 2), durabilité / impact à long terme des projets, etc. Il est recommandé de proposer un calendrier indicatif pour atteindre les objectifs liés aux actions Erasmus +.

Langue originale [EN]

Impact de la participation de l'IFSI au niveau européen :
1 – Augmenter les niveaux de qualification pour former les diplômés et les chercheurs :
L'IFSI s'est inscrit dans une recherche Européenne COST sur le rationnement des soins en Europe, permettant à une formatrice de l'IFSI Capelette en tant que membre actif et plusieurs étudiants d'y participer activement. Par ailleurs, les étudiants réalisant leur semestre 6 à Montréal réalisent un travail de recherche clinique auprès d'une clientèle canadienne. Une étudiante ayant bénéficié de mobilité Erasmus a choisi cette thématique comme travail de

fin d'études. Enfin, l'IFSI met l'accent sur le travail d'initiation à la recherche conduit par le formateur engagé dans la recherche européenne COST et particulièrement motivé pour ce type d'enseignement.
Ces étudiants réalisent de nombreuses recherches bibliographiques en Anglais ou dans d'autres langues étrangères, l'abstract du Travail de Fin d'Etudes étant réalisé en Anglais.
Cette ouverture sur les pays hors frontières permet de développer l'esprit européen, tant chez les étudiants que chez les enseignants, d'améliorer la qualité et de diversifier les dispositifs de formation au travers des apprentissages faits à l'étranger.
2- Améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement supérieur :
La directrice de l'IFSI fait partie du groupe de travail devant établir les bases du projet de Campus Santé des Professions Paramédicales. Les axes forts de ce projet sont le développement de la recherche, de la pluridisciplinarité, des nouvelles technologies de communication et d'apprentissage, des partenariats internationaux, l'amélioration de la qualité de vie étudiante et l'attractivité pour les étudiants étrangers.
Dans le cadre de la formation en contrat d'apprentissage, nous associons les employeurs à la réalisation des programmes de formation afin de mieux préparer les étudiants au marché du travail, favoriser l'aptitude à l'emploi et développer l'esprit d'entreprise.
Nous développons depuis plusieurs années les apprentissages grâce aux nouvelles technologies et à la simulation en soins infirmiers. Notre établissement est très actif dans le projet de centre de simulation de Marseille.
L'évaluation annuelle des enseignements dispensés s'inscrit dans la démarche d'amélioration de la qualité de la formation et sert de base aux remédiations annuelles qui en découlent.
3- Relever la qualité grâce à la mobilité et à la coopération transnationale.
Outre la mobilité dont peuvent bénéficier les étudiants, nous avons initié une mobilité pour les formateurs afin de développer la coopération entre établissements.
Envoyer à l'étranger ou recevoir les meilleurs étudiants et formateurs constitue un puissant moteur de qualité dont les employeurs de l'UE pourront tirer profit en recrutant des professionnels de qualité. La validation des crédits d'enseignement obtenus à l'étranger et le supplément au diplôme sont le signe de la reconnaissance de ce temps de formation à l'étranger.
4- Faire le lien entre l'enseignement supérieur, la recherche et les entreprises pour favoriser l'excellence et le développement régional :
Outre les 2100 heures de formation clinique, l'IFSI tisse des liens étroits avec les entreprises qu'il intègre aux enseignements théoriques et pratiques, afin de les orienter au plus près des réalités de terrain. La grande majorité des thèmes de recherches se basent sur des problématiques de stages et visent à mieux les comprendre au travers de l'analyse et à objectiver des axes d'amélioration. Certains mémoires font d'ailleurs l'objet de publications.
Je relèverai l'implication du Conseil Régional qui encourage ces partenariats, assure des dotations budgétaires permettant de nous doter d'outils performants, et dont le rapport d'audit a mis en évidence la qualité de formation au plus proche des réalités de terrain.
5- Améliorer la gouvernance et le financement :
Face au contexte économique restreint de l'Institut, une comptabilité analytique vise à prioriser les actions de formation jugées indispensables, d'optimiser les ressources investies tant en personnel qu'en matériel : ceci est le reflet de notre base d'autonomie et de notre responsabilité dans ce domaine. Nous avons pu ainsi afficher notre spécificité dans la formation en apprentissage, la participation des étudiants à la recherche européenne COST, la possibilité d'effectuer un semestre complet de formation à l'étranger. L'investissement dans la formation universitaire des formateurs de l'IFSI est une orientation stratégique permettant de répondre aux exigences de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif à la gouvernance

2. MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES FONDAMENTAUX

2.1. Mise en œuvre des nouveaux principes fondamentaux

Veuillez expliquer les mesures prises dans votre établissement pour respecter les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion des étudiants et du personnel. Décrivez comment votre institution garantit un accès complet et équitable aux participants de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion de ceux qui ont moins d'opportunités.

Le programme de mobilité de notre établissement est mis en place de façon à permettre à l'ensemble des étudiants et personnels d'y participer. En faisant le choix d'étendre la charte Erasmus aux deux autres sites des Instituts de Formation en soins infirmiers de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille, nous permettons à plus de 1000 étudiants et de 50 personnels supplémentaires de bénéficier de ce dispositif. Afin de garantir le respect des principes de transparence, non-discrimination et inclusion à chaque étape du processus, un travail d'harmonisation et de coordination a été entrepris et est toujours en cours entre les 3 référents de la mobilité internationale des IFSI SUD – NORD - CENTRE. Cela concerne :

- Une information transparente et complète : les sites internet des 3 IFSI centralisent la même information pour les mobilités entrantes et sortantes. L'information orale est diffusée par les coordonnateurs auprès des étudiants à chaque début d'année scolaire et pour l'ensemble des promotions. L'information des équipes administratives et pédagogiques se fait lors d'une réunion spécifique dont l'ordre du jour a été anticipé. Le référent mobilité de site est identifié et reste disponible pour informer les candidats sur les différentes possibilités et les procédures. Le partenariat avec Aix-Marseille Université permet de diffuser cette information sur le site des relations internationales de l'université la démocratisant davantage et permettant ainsi l'accès au plus grand nombre.
 Par ailleurs, depuis l'année dernière, notre établissement participe activement aux Erasmudays pour des manifestations organisées en partenariat avec les autres formations de santé de l'université.
- Un accès égal à la mobilité : les critères d'éligibilité sont discutés, publiés et diffusés chaque année notamment sur les websites. Les procédures de sélection sont harmonisées. Des comités de sélection mixtes se réunissent selon le calendrier établi. Le travail conjoint des 3 IFSI permet une mise en commun de ressources afin de multiplier les possibilités de mobilités entrantes et sortantes.
- L'inclusion de ceux qui ont le moins d'opportunités : plusieurs freins peuvent empêcher des postulants de mener leur projet de mobilité à terme. Dans notre population étudiante, nous avons peu de handicaps lourds, toutefois c'est un élément auquel nous sommes sensibilisés du fait même de la formation que nous dispensons. Nous avons un accompagnement spécifique de ces étudiants et la dimension éthique est prégnante dans notre projet pédagogique. C'est pourquoi, lors de l'information, nous insistons sur les aménagements possibles dans le cadre du programme Erasmus + et accompagnons les personnes souffrant de handicap. Un autre frein est l'aspect financier. Nous informons donc sur les facilités existantes pour diminuer le coût des mobilités et le référent pédagogique conseille les étudiants très en amont dans la conduite de ce projet. Enfin nous avons identifié la réticence de certains à partir dans des pays non-francophones, nous envisageons donc des cours de langue complémentaires en plus des mesures préexistantes (enseignement de l'anglais en E-learning, formatrice ancien professeur d'anglais) pour lever cette inhibition.

Veuillez expliquer les mesures que votre établissement mettra en place pour mettre en œuvre l'initiative de la carte d'étudiant européenne et promouvoir l'utilisation de l'application mobile du programme Erasmus + auprès des étudiants. Veuillez-vous référer au calendrier indiqué sur le site Web de l'Initiative de la carte d'étudiant européenne[2]

Le passage au numérique est déjà inscrit dans nos pratiques quotidiennes et fait partie de notre projet d'établissement. Notre stratégie dans ce domaine ajustée au programme Erasmus + ne peut se faire sans le partenariat avec Aix Marseille Université qui dispense les cartes étudiants à nos apprenants. Le calendrier des mesures est ainsi celui défini de façon conjointe avec l'université.
Progressivement, Aix Marseille Université va adapter le calendrier du plan « Erasmus going digital » pour mettre en place l'usage des nouveaux outils prévus à cet effet par le programme qui allègeront les processus administratifs et financiers actuellement en place. L'échéancier visé est celui défini dans le programme :
2021: les établissements devront utiliser EWP pour gérer les accords inter- institutionnels et les contrats pédagogiques en ligne;
2022: les coordonnateurs de la mobilité devront utiliser le système pour envoyer et recevoir les candidatures et les acceptations d'étudiants;
2023: les institutions devront utiliser le système pour échanger les relevés de notes relatifs aux mobilités.
Dès la rentrée 2020/2021, Aix Marseille Université s'engage à créer ou renouveler ses accords inter-institutionnels bilatéraux en appliquant le processus digitalisé « Erasmus Without Paper ». Puis progressivement seront mis en œuvre

[2] https://ec.europa.eu/education/education-in-the-eu/european-student-card-initiative_fr

l'ensemble des modules (Application, identifiant unique européen, les documents de mobilité, etc...) pour que Moveon puisse fonctionner dans ce cadre.
Notre institut est pleinement acteur dans ce domaine et promouvra l'ensemble du dispositif sur son site. Il s'engage aussi à actualiser les informations dès que l'application sera utilisée.

Veuillez expliquer comment votre établissement mettra en œuvre et promouvra des pratiques respectueuses de l'environnement dans le cadre du programme Erasmus +.

Le respect de l'environnement en formation est à la fois un élément fédérateur et une source d'apprentissage. Le développement soutenable ou durable est donc un des axes importants de la démarche d'amélioration de la qualité de notre établissement. Les 3 sites que regroupe notre établissement ont reçu le label qualité Performance vers l'emploi qui certifie les instituts de formation et qui est très exigeant dans ce domaine.
Ce projet est mis en œuvre sur un mode participatif afin d'impliquer le plus grand nombre. Ainsi cette thématique est à l'ordre du jour de tous les conseils de vie étudiante. Des référents « environnement » sont identifiés au sein de l'équipe mais aussi dans toutes les promotions en début d'année. Les étudiants sont encouragés à être créatifs dans ce domaine en participant à différentes manifestations comme le « prix écologie positive ».
Ce process s'appuie sur différentes initiatives :

- La réduction de la consommation d'énergie : des affiches dans les lieux et près des appareils électriques rappellent les comportements éco responsables comme éteindre les lumières dans chaque pièce, utiliser au maximum la lumière naturelle, éteindre les ordinateurs et tous les appareils électriques en fin de journée, fermer les radiateurs dès que les températures extérieures s'adoucissent. Des facilités de parking sont également accordées aux étudiants qui covoiturent. Les listes des groupes de travail des étudiants sont formées en fonction de leur provenance géographique afin de faciliter leur covoiturage. Les plannings de cours ont été aménagés afin de diminuer les déplacements entre les différents sites d'enseignement. Les transports en commun sont favorisés. Dans le projet de centre de simulation, des bus spécifiques sont prévus pour conduire les étudiants sur site sans utiliser leur voiture.
- La gestion des déchets : une attention particulière est apportée au tri des déchets et notamment au papier. Des affiches et des messages encouragent à imprimer le moins possible, recto-verso, réutilisation des feuilles en brouillon, les documents sont dématérialisés le plus souvent possible. Des collecteurs spécifiques sont dévolus à la collecte afin de faciliter le recyclage. D'autres déchets sont triés comme les piles, les bouchons (remis à une association), les canettes de boisson mais aussi les mégots de cigarette.
- L'accent est également mis sur la qualité de vie dans sa dimension éco-responsable. La santé des étudiants notamment leur hygiène de vie en formation est une préoccupation constante. Les entreprises qui mettent à disposition des distributeurs alimentaires ont été sollicitées pour proposer des salades et des produits équilibrés aux apprenants, des affiches et des interventions spécifiques les interpellent sur leur santé. La carte étudiante donne accès à des clubs de sport universitaires. Des espaces notamment extérieurs sont aménagés afin que les étudiants aient un cadre de vie agréable. Une attention est accordée à la décoration, à l'installation de plantes dépolluantes et aux espaces verts. Des moments de convivialité sont organisés pendant toute l'année.

Le respect de l'environnement est une véritable culture que nous essayons de promouvoir au sein de notre établissement et auprès de tous les acteurs : étudiants et professionnels. Nous encourageons ainsi tous les participants au programme Erasmus+ à assurer la continuité de ces principes pendant leur mobilité. Nous informons les personnes accueillies au travers de notre livret d'accueil.

Veuillez expliquer comment vous allez promouvoir l'engagement civique et la citoyenneté active parmi vos étudiants sortants et entrants avant, après et pendant la mobilité.

La finalité du référentiel de formation est d'amener les étudiants à devenir « des praticiens responsables, autonomes et réflexifs.» Bien plus que des acteurs de soins, l'objectif est qu'ils deviennent de véritables auteurs responsables de santé dans la société d'aujourd'hui. Ainsi le projet de notre établissement porte les valeurs de citoyenneté, de solidarité et d'éthique de responsabilité.
Cela s'incarne notamment au travers de la solidarité envers les plus vulnérables. Une politique spécifique est donc mise en place pour l'accueil, l'accompagnement et la réussite des personnes en situation de handicap. Les étudiants y contribuent. Ils participent notamment à des actions auprès des plus jeunes, dans les collèges afin de les sensibiliser lors d'actions comme « différents comme tout le monde » initiées par le Préfet Parisot de Bayard.
Ils sont également actifs à l'extérieur de l'institut lors de nombreuses manifestations de solidarité : le Téléthon qui permet de collecter de l'argent pour les maladies génétiques, la journée COREVIH, des journées de prévention du diabète avec le Rotary Club, des journées dévolues à la prise en charge de la maladie d'Alzheimer, aide à l'institut de gérontologie sociale (plateforme téléphonique). Ils sont bénévoles pour participer à l'encadrement sanitaire des épreuves de coupe du monde de voile et participent également à des exercices de sauvetage en mer, SARMED. Ils participent aux journées « sport et santé » en partenariat avec la Ville de Marseille. Ils répondent aussi présents à l'intérieur de l'IFSI lors des journées « dons de sang », pour parrainer les étudiants de 1ère année ou soutenir leurs camarades en difficultés.
De plus depuis deux ans maintenant, tous les étudiants en santé effectuent un service sanitaire obligatoire pendant leur formation, en deuxième année pour les étudiants infirmiers. Cela consiste en une action de promotion en santé dans des écoles, des lycées ou d'autres institutions. Cette action dévolue à éduquer les plus jeunes notamment dans les secteurs socialement difficiles permet de démocratiser l'éducation en santé.
Dans la crise actuelle du COVID19, les étudiants de 2ème et 3ème année ont été massivement volontaires pour aider les équipes soignantes en étant souvent en première ligne. C'est ainsi plus de 500 étudiants qui ont pris soin des malades à l'hôpital ou dans les établissements du sanitaire et social.

2.2. Lors de la participation à des activités de mobilité – Après la mobilité

Veuillez décrire les mesures concrètes que vous prendrez pour garantir la reconnaissance entièrement automatique de tous les crédits obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus pendant une période de mobilité à l'étranger / une mobilité mixte, conformément à la Recommandation du Conseil sur la reconnaissance mutuelle automatique.

Le temps de mobilité est reconnu intégralement comme temps d'apprentissage.
Mobilité sortante / reconnaissance des résultats : Un calendrier de retour des résultats est négocié avec le pays dans lequel l'étudiant réalise sa mobilité. Ces résultats sont présentés en commission d'attribution des Crédits qui statue sur l'attribution des ECTS. Cela permet l'acquisition du nombre d'ECTS équivalents au même temps réalisé en formation en France. Ainsi un stage de 10 semaines permet l'acquisition de 10 ECTS. Cette mobilité est également valorisée au travers du supplément au diplôme délivré en fin de formation.
Lien internet : http://fr.ap-hm.fr/site/ifsic (rubrique Mobilité internationale)
Mobilité entrante / restitution des résultats : De la même façon, après concertation avec l'établissement étranger, nous lui adressons les résultats demandés, sous la forme et dans les délais impartis. Libre à lui de valider ou non les activités réalisées en France au vu des résultats que nous leurs adressons.
Nous sommes en cours de signature d'un accord inter institutionnel avec la Haute Ecole de Louvain en Hainaut. Dans ce cadre, nous envisageons une reconnaissance mutuelle des ECTS de la période concernée après étude des programmes mutuels. Cette procédure sera reproduite lors de tout accord avenir.

Veuillez décrire les mesures prises par votre institution pour soutenir, promouvoir et reconnaître la mobilité du personnel.

Nous nous engageons à promouvoir la mobilité pour toutes les catégories de personnel.
Les formateurs ont la possibilité de demander un ordre de mission lors des déplacements professionnels non habituels et d'avoir une couverture financière et de responsabilité en cas d'accident. Un formateur a pu bénéficier de cet ordre de mission lors de la mise en place du projet de coopération universitaire avec Montréal.
Lors de l'appel à projet de 2019, nous avions envisagé 3 mobilités et ce sont finalement 4 formateurs qui ont pu partir en mobilité de formation. Certains membres de l'équipe ne se sentent pas légitimes pour participer à ce programme. Ainsi nous projetons d'organiser des mobilités simultanées mixtes entre un membre de l'équipe administrative et un membre de l'équipe pédagogique afin de sécuriser les personnels.
Les mobilités du personnel sont reconnues au sein de l'institution comme une vraie valeur ajoutée au service de la compétence collective. Les retours d'expérience sont organisés de façon systématique afin valoriser les échanges de pratique. Les mobilités réalisées en 2019 ont ainsi contribué à faire évoluer certaines pratiques pédagogiques au niveau de la recherche et de l'accompagnement en stage.
Comme pour les échanges avec le Canada, les résultats de cette coopération sont largement diffusés : mise en ligne sur le portail de l'IFSI, échange en réunions d'équipes, lors des réunions régionales (Université, Association Française des Directeur de Soins, Agence Régionale de Santé, Comité d'Entente des Formations Infirmière et Cadres…). Les personnels participent aux Erasmusdays. Ils sont reconnus comme ressource au sein du pôle des écoles et des instituts sur cette thématique.

2.3. A des fins de visibilité

Veuillez réfléchir à la façon dont vous prévoyez de promouvoir régulièrement les activités soutenues par le programme. Veuillez fournir le lien Web où vous hébergerez la déclaration de politique Erasmus à l'avenir.

La conjonction entre l'appartenance de notre Institut à l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille et ses étroites relations avec l'université nous permet de potentialiser notre communication sur la mobilité internationale et Erasmus + en particulier en multipliant les canaux d'information.
La déclaration de politique Erasmus actuellement hébergée sur le site internet institutionnel du site Centre-Capelette sera étendue aux 3 sites de notre établissement. Elle sera strictement identique, rendue visible et facilement accessible pour les étudiants et les personnels en Français et en Anglais en vue de faciliter sa mise en pratique :
http://fr.ap-hm.fr/site/ifsic/mobilite-internationale
http://fr.ap-hm.fr/site/ifsin
http://fr.ap-hm.fr/site/ifsis
La promotion des activités initiées ou prévues dans le cadre programme Erasmus + est également diffusée sur la page des Relations Internationales d'Aix Marseille Université : https://medecine.univ-amu.fr/fr/ri/international.
Elle fait aussi régulièrement l'objet d'articles sur les supports de communication de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille : http://fr.ap-hm.fr/ ou sur sa page facebook.
Les résultats des activités sont présentées lors :

- du comité de direction du pôle des écoles et des Instituts,
- de l'Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut, instance qui valide le projet de l'institut dont le projet pédagogique et les projets innovants,
- de la Commission pédagogique au sein de l'Université
- de retours d'expériences organisés chaque fin d'année où les participants à des mobilités exposent la valeur ajoutée de cette expérience internationale devant les futurs postulants et les tutelles.

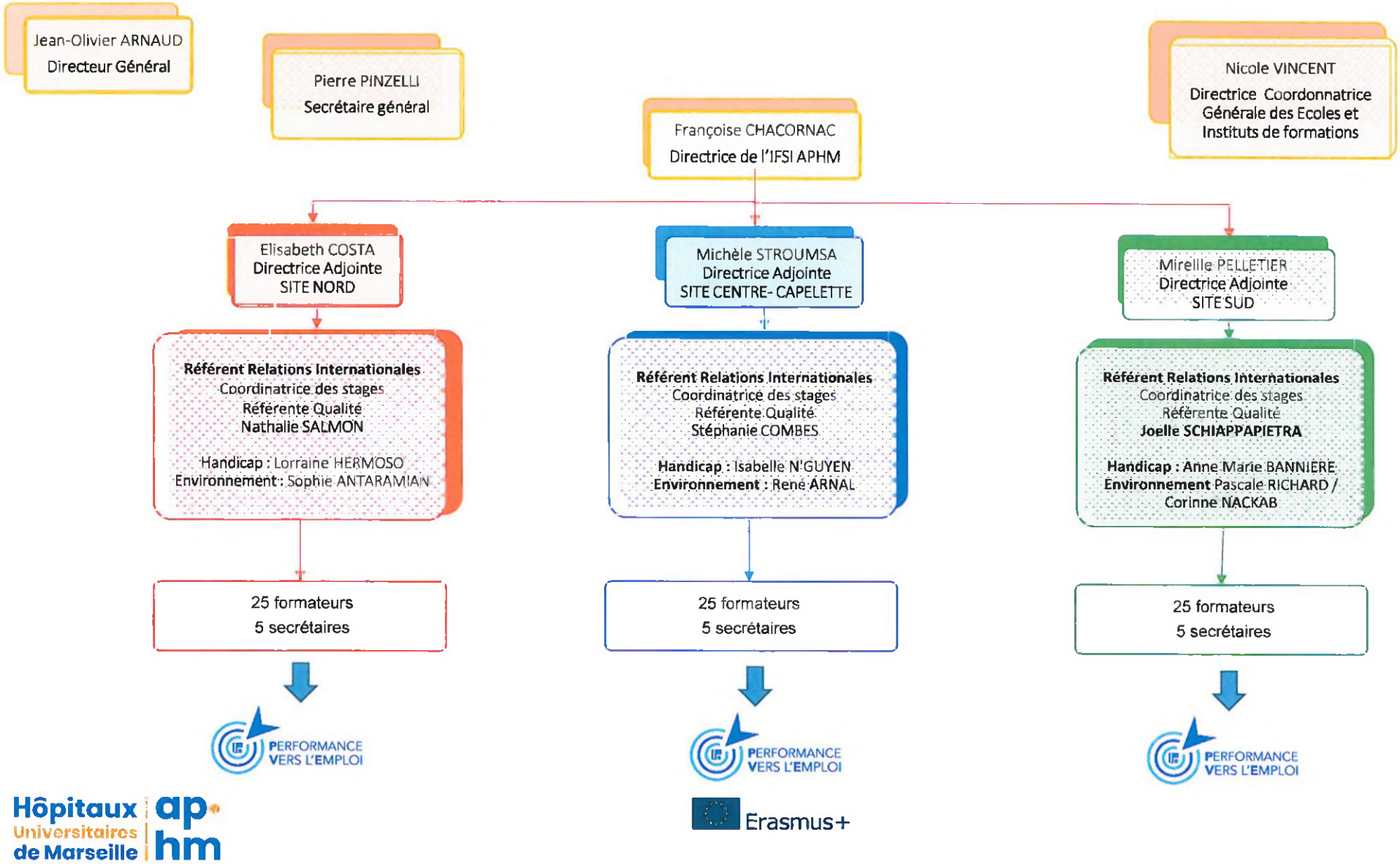
A l'automne 2019, nous avons participé à nos premiers ERASMUSDAYS organisés conjointement avec les autres formations en santé sur le site Timone. Cette journée fut riche en échanges interculturels et en convivialité : témoignages des participants en mobilité entrantes et sortantes, concerts, repas cosmopolite au restaurant universitaire, conférences. Nos étudiants ont répondu présents. Nous nous engageons fortement à renouveler cette expérience.

Veuillez décrire comment vous vous assurerez que les principes de cette charte seront bien communiqués et appliqués par le personnel à tous les niveaux de l'institution.

La mobilité internationale est un des axes inscrits dans notre projet pédagogique. C'est un des leviers qui nous permet de répondre aux objectifs de la formation :

- Développer chez les étudiants la curiosité professionnelle, la culture scientifique indispensables pour qu'ils soient aptes à anticiper les évolutions et à s'y adapter.
- Les accompagner dans leur construction identitaire professionnelle en s'appuyant sur la pensée humaniste et en prenant en compte leur singularité.
- Les amener à se situer en tant que professionnel et acteur responsable.

Toute l'équipe a participé à la construction de ce projet pédagogique et y souscrit pleinement. L'ensemble du personnel contribue à sa mise en œuvre. Les réunions d'équipe permettent l'information de ses membres. La mobilité internationale notamment tout ce qui relève du programme Erasmus + est présentée et commentée régulièrement afin que chacun puisse être un relai auprès des étudiants. La démocratie du système permet de garantir l'implication de tous. Le travail commun entre les 3 référents mobilité internationale permet la circulation de l'information auprès de l'ensemble des personnels.
La Charte Erasmus pour l'Enseignement Supérieur (ECHE) est mise en ligne sur la page principale du site institutionnel de l'établissement. L'observance des principes de la charte ainsi que la notoriété des impacts sont évalués dans le cadre de la démarche qualité et font l'objet d'enquêtes annuelles.
La mise en œuvre et l'avancée des projets de mobilité sont présentées lors du comité de direction du pôle des écoles et de Instituts, lors de l'Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut est l'instance qui valide notamment le projet de l'institut, dont le projet pédagogique et les projets innovant, lors de commissions pédagogiques à l'université.


Jean-Olivier ARNAUD
Directeur Général
Pierre PINZELLI
Secrétaire général
Françoise CHACORNAC
Directrice de l'IFSI APHM
Nicole VINCENT
Directrice Coordonnatrice Générale des Ecoles et Instituts de formations
Elisabeth COSTA
Directrice Adjointe
SITE NORD
Michèle STROUMSA
Directrice Adjointe
SITE CENTRE- CAPELETTE
Mirellle PELLETIER
Directrice Adjointe
SITE SUD
Référent Relations Internationales
Coordinatrice des stages
Référente Qualité
Nathalie SALMON
Handicap : Lorraine HERMOSO
Environnement : Sophie ANTARAMIAN
Référent Relations Internationales
Coordinatrice des stages
Référente Qualité
Stéphanie COMBES
Handicap : Isabelle N'GUYEN
Environnement : René ARNAL
Référent Relations Internationales
Coordinatrice des stages
Référente Qualité
Joelle SCHIAPPAPIETRA
Handicap : Anne Marie BANNIERE
Environnement Pascale RICHARD / Corinne NACKAB
25 formateurs
5 secrétaires
25 formateurs
5 secrétaires
25 formateurs
5 secrétaires
PERFORMANCE VERS L'EMPLOI
PERFORMANCE VERS L'EMPLOI
PERFORMANCE VERS L'EMPLOI
Hôpitaux Universitaires de Marseille
ap hm
Erasmus+

NOM D'USAGE :
PRÉNOM :

DOSSIER C.N.G.
ÉVALUATION DES DIRECTEURS DES SOINS
ANNÉE 2019

DATE DE L'ENTRETIEN 19/09/2019 **FICHE A**

EVALUATEUR / ETABLISSEMENT

NOM, Prénom : VINCENT Nicole

Qualité : Directrice Coordonnatrice Générale des Ecoles et Instituts de formations AP-HM
Adresse de messagerie secrétariat de direction nicole.vincent@ap-hm.fr

ÉTABLISSEMENT : Assistance Publique Hôpitaux de Marseille
VILLE MARSEILLE Dept 13

EVALUE

ETAT CIVIL

☒ Madame ☐ Monsieur (cocher la case correspondante)

NOM D'USAGE : CHACORNAC
(justificatifs à fournir en cas de changement de nom d'usage)

PRÉNOM : Françoise **NOM DE NAISSANCE** : LARGUILLON

DATE DE NAISSANCE 07/01956 AGE 63 ans

LIEU DE NAISSANCE : LE CREUSOT

Adresse nominative de messagerie professionnelle : francoise.chacornac@ap-hm.fr

COEFFICIENT DE LA PART LIÉE AUX FONCTIONS

Cotation de l'emploi – **A indiquer impérativement -**

LOGEMENT : ☐ Oui ☒ Non
Si non logé : ☐ Indemnité de logement

Cotation		3,8
Variation 0,2	+	,,.
Total	=	,,,.

SITUATION ADMINISTRATIVE

INTITULÉ DE LA FONCTION OCCUPEE (selon l'organigramme)
Directrice IFSI Centre – Capelette / IFSI Sud / IFSI Nord

DATE D'INSTALLATION : ETABLISSEMENT 01/10/2009 **DANS LA FONCTION** 01/10/2006

☒ activité ☐ détachement emploi fonctionnel ☐ détachement
☐ mise à disposition% ☐ autres (disponibilité, CET, CLM, CLD...)

DATE D'ENTREE DANS LE CORPS : 01/01/2006

GRADE : ☒ Hors classe ☐ Classe normale

ECHELON : 8ème échelon

Positionnement dans l'établissement (selon l'organigramme) : NOM D'USAGE :
PRÉNOM :

- ☐ Coordonnateur général des activités de soins infirmiers, de rééducation et médicotechniques
- ☐ Directeur des activités de soins infirmiers, de rééducation et médicotechniques ou directeur de l'une ou plusieurs de ces activités
- ☒ **Directeur d'un ou de plusieurs institut(s) préparant à une ou plusieurs formations paramédicales :**
 - ➢ de formation préparant aux professions paramédicales
 - ➢ de formation de cadres de santé
- ☐ **Coordonnateur général de plusieurs instituts de formation**
- ☐ **Assistant ou suppléant** :
 - du Coordonnateur général des soins
 - du Coordonnateur général d'instituts de formation
- ☐ Autre (préciser)

Missions générales du poste et principales activités :

Mission stratégique principale : **Coordination des 3 IFSI sur les 3 sites** en lien avec la coordonnatrice pédagogique du pôle 47

Missions spécifiques :

- ➢ **Gestion des ressources humaines** : respect des ratios entre les sites ; harmonisation des fonctionnements managériaux entre les 3 sites
- ➢ **Gestion de la formation IFSI** dans le respect de l'arrêté de formation :
 - Coordination des programmes et activités pédagogiques du dispositif formation.
 - Suivi de la qualité des prestations de formation,
 - Suivi des candidats au concours ou Parcoursup et étudiants en formation
 - Pilotage et évolution du projet de coopération inter-Universitaire avec l'Université de Montréal
- ➢ **Gestion externe en lien avec les partenaires de formation : AMU REGION ARS AP-HM GCS**
 - Mise en place du projet de mobilité internationale ERASMUS (IFSI Capelette) et pilotage du projet sur les deux autres IFSI.
 - Pilotage d'un site pilote dédié à l'apprentissage en lien avec le CERFAH
 - Recherche : Mise en place d'un PHRIP devant être réalisé en 2019-2020 et les services de l'AP-HM
 - Participation active au sein du GCS : Membre du bureau, de la commission d'évaluation du GCS, de la commission de mobilité internationale.
 - En lien avec AMU, membre du conseil de l'Ecole des Sciences Infirmières
 - En lien avec la REGION, suivi de la démarche qualité en lien pour Labélisation obtenue IFSI Capelette et en cours pour l'IFSI Nord et l'IFSI Sud

- ➢ **Participation à la Gestion Financière du pôle** :
 - contrôle des flux intervenants
 - contrôle budgétaire des rémunérations, des indemnités de déplacements et de stage
 - contrôle des achats des matériels et de leur renouvellement

Appréciation du contexte d'exercice du poste au cours de l'année de référence :

A remplir par l'évalué(e)	A remplir par l'évaluateur
Poste lourd en responsabilités, complexe du fait de 3 sites différents et de la masse très importante des effectifs tant étudiants(1500) qu'en personnel (105 agents). Le départ des 2 DS précédents pose le problème de l'harmonisation des fonctionnements	Madame Chacornac a pris la coordination des 3 IFSI depuis juin 2019 ; cela représente un travail important de décloisonnement à réaliser du fait d'un historique faisant état de pratiques très disparates. La conduite prévue de ces instituts à l'université impliquera de mettre en place une gestion générale homogène et d'impulser un travail en collaboration.

NOM D'USAGE :
PRÉNOM :

DOSSIER C.N.G.
ÉVALUATION ANNÉE 2019

FICHE 2
(à conserver dans le dossier)

FICHE PREPARATOIRE A L'ENTRETIEN D'EVALUATION 2019

DEFINITION DES OBJECTIFS POUR L'ANNEE A VENIR (A REMPLIR PAR L'EVALUATEUR)

OBJECTIFS ET ACTIONS PRIORITAIRES DEFINIS	DELAI	CRITERES D'EVALUATION
O1 : Pilotage stratégique des 3 IFSI de de l'AP-HM en lien avec la coordonnatrice du pôle. Renforcement du positionnement	Un an	Mise en place de la formalisation de la démarche. Calendrier des réunions avec les autres encadrants. Définition des objectifs de travail du groupe et mise en place des actions.
O2 : Gestion et encadrement des équipes pédagogiques et administratives. Structuration des Cadres supérieurs	Rentrée 2019	Réunions pédagogiques et administratives des équipes. réunions restreintes avec les CSS
O3 : Contrôle des nouvelles modalités d'admission : parcours sup et autres	Objectif reconduit à long terme	Organisation interne à revoir et à retravailler pour atteindre l'objectif sur l'IFSI Nord et l'IFSI Sud.
O4 : Prise en charge de dossiers transversaux : démarche qualité, GHT, international, simulation technique.	2 à 3 ans	Réunions pluridisciplinaires et intersites.
O5 : Préparation du passage des 3 IFSI à l'université	Non précisé	Collaboration des équipes pédagogiques et administratives des 3 sites : harmonisation des pratiques et procédures, travail en équipe

	Observations de l'évalué
VINCENT Nicole Date :le 19/09/2019 Signature Nicole Vincent Directrice Coordonnatrice Générale des Ecoles et Instituts de formations de l'Assistance Publique Hôpitaux de Marseille	CHACORNAC Francoise Date :le 19/09/2019 Signature